

Publié le 19 novembre 2012

Epl et citoyens : pour une diversité économique

Patrick Jarry, maire de Nanterre, vice-président de la Fédération des Epl et président de la Commission économie sociale et solidaire, lance le débat en expliquant que les finances publiques ont atteint un niveau d'étiage insupportable révélé par la double crise financière et d'endettement des Etats.



Les Etats ne pourront pas financer la demande sociale. Il en est de même des collectivités locales qui ne pourront pas non plus continuer à augmenter leurs dépenses pour prendre en charge la solidarité de demain. Nous sortons d'un monde où les entreprises privées étaient censées assurer la création de richesses matérielles et les emplois, par le jeu du marché et de la recherche de profits individuels, où l'Etat et les collectivités locales étaient censés se soucier du bien commun et où l'économie sociale fournissait les « rustines » permettant de colmater les carences du système. Seule l'économie sociale et solidaire est essentielle pour que le reste de l'économie fonctionne. Elle est aussi essentielle pour la cohésion des territoires. **Patrick Jarry** tient à préciser que le but de la démarche de la Fédération n'est pas d'encourager à tout va la création d'Epl dans le secteur social mais de positionner les Epl comme moteur du développement des territoires en partenariat avec les acteurs existants : associations, scic, scoop, etc.

Quentin Bériot, directeur général de l'Ipsec, l'institut de prévoyance des salariés des Epl, réagit pour montrer qu'une situation de crise est aussi une opportunité : pour jouer pleinement leur rôle qui est d'assurer le développement des territoires, les Epl doivent prendre en charge le volet de la cohésion des territoires. Car il n'y a que des économies bancales (et souterraines) voire même pas d'économie du tout dans les territoires qui ne fonctionnent pas. C'est une chance historique à ne pas rater. Les Epl y ont tout à gagner pour légitimer leur qualité d'Entreprises publiques locales,

répondre aux appels d'offres, créer une économie locale nouvelle, qui dans un premier temps aura un coût, mais dont l'objectif à terme est de créer des richesses nouvelles. **Marie Meunier-Polge**, conseillère régionale du Languedoc-Roussillon, annonce la création à Montpellier du premier pôle de développement dédié à l'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, le secteur privé lucratif peine à remplir sa tâche en ce qui concerne l'emploi. L'Etat ne parvient plus à faire face à des sollicitations de plus en plus nombreuses et se décharge en partie sur les collectivités locales qui ne savent plus où donner de la tête. Les « rustines » ne suffisent plus non plus localement. La cohésion sociale est en péril, avec ce que cela entraîne de problèmes (chômage, perte de repères, sécurité, violence...). En outre, l'ancien monde ne se posait pas la question des ressources naturelles, elles étaient supposées disponibles à l'infini ; elles sont aujourd'hui comptées, posant la question de l'approvisionnement alimentaire et énergétique pour lequel le modèle ancien n'a de réponses que de court terme. Bref, nous sommes en crise et cette crise n'est pas seulement conjoncturelle : c'est celle d'un système qui semble bien avoir fait son temps.

Jean-Claude Servouze, président d'Entraide sociale poitevine et vice-président de **Sipéa**, propose de réfléchir à ce qui constitue les caractéristiques de base, l'« ADN » de cette nouvelle économie, ainsi qu'à la place que les Epl peuvent prendre dans les décennies à venir. Comment tirer parti de la décentralisation des responsabilités et des finances, de l'importance du local, des coopérations nouvelles entre acteurs de natures diverses. Quel rôle que peuvent jouer les Epl et les divers types d'acteurs dans ces nouvelles approches (secteur public ou semi-public, entreprises privées classiques, et société civile). Pour le Président Servouze il faut innover et être indépendant économiquement : précarité énergétique, auto-réhabilitation, mariage de l'économie du social et de l'environnemental. La gériatrie dans une ville partagée. Les contrats inter-génération : les jeunes sont-ils condamnés aux petits boulots ? Y-a-t-il une vie après la retraite ? La culture peut-elle servir de vecteur à tout cela ? **Me Didier Seban** soulève les problèmes juridiques et les ambiguïtés qui doivent être levés afin que les Epl puissent exercer des activités sociales qui ne sont pas dans leur statuts ou qui les éloigneraient de leur champ de compétence. Il se propose de procéder à un recensement des problèmes et des solutions, et de publier cette étude dans le cadre de la Fédération. A partir de là cet élargissement des buts de l'entreprise, au-delà du simple profit, deviendra une évidence pour les Epl. La séance se termine par une intervention d'**Olivier Dupuis**, secrétaire général du Comité national des entreprises d'insertion. Une des facettes de cette redistribution des responsabilités sociétales est de préserver l'emploi local en contribuant significativement au développement économique local, grâce à des stratégies de proximité, à de nouveaux modes de gouvernance, des relations gagnant-gagnant avec les pouvoirs publics locaux. Un accord de partenariat entre les Entreprises publiques d'Insertion et la Fédération des EPL a été signé à la suite de l'atelier.

Par Bernard VEDRENNE